

442 INVEST GROUP

Société par actions simplifiée

au capital de 1.000€

Siège social : 244 route de Seysses, Bat2, 31100 Toulouse

940 198 252 RCS Toulouse

(ci-après la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 21 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-et-un mars,

A 18h,

L'Associé unique de la Société a pris les décisions sur l'ordre du jour suivant :

- Renonciation de l'Associé au délai prévu par l'article R.225-136 du Code de commerce ;
- Approbation de l'apport de 360 actions de la société DIDAXELL consenti à la Société (ci-après l'« **Apport** ») et de son évaluation ;
- Augmentation du capital social par apport en nature d'un montant de 180.000€ (ci-après « **l'Augmentation de capital** ») ;
- Autorisation donnée au Président de réaliser l'Augmentation de capital dans les conditions fixées et de modifier les statuts sociaux ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

Renonciation au délai prévu par l'article R.225-136 du Code de commerce

L'Associé unique prend acte que le rapport du Commissaire aux apports émis le 19 mars 2025 n'a pas été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE dans le délai prescrit par l'article R.225-136 du Code de commerce.

En conséquence, l'**Associé unique** déclare :

- **Renoncer** au délai prévu à l'article R225-136 du Code de commerce ;
- **Avoir été valablement informé et avoir pu consulter le rapport** mis à sa disposition au siège social de la Société et ce, préalablement aux décisions prises dans les présentes.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation de l'Apport

L'Associé unique, après lecture :

- du Traité d'Apport en date du 21 mars 2025 aux termes duquel Monsieur Fares HAMZAOUI apporte à la Société 360 actions ordinaires de la société DIDAXELL, société par actions simplifiée au capital de 1.200€, ayant son siège social sis 244 Route de Seysses 31000 TOULOUSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 890 025 109, évaluées à cent quatre-vingt mille euros (180.000€) ;
- du rapport du Commissaire aux apports en date du 19 mars 2025 établi conformément aux dispositions de l'article L.225-147 du Code de commerce ;

Approuve les termes et conditions dudit Traité d'Apport portant apport en nature à la Société de 360 actions de la société DIDAXELL par Monsieur Fares HAMZAOUI ;

Approuve l'évaluation de l'Apport pour un montant total de cent quatre-vingt mille euros (180.000€), ainsi que sa rémunération en faveur de l'apporteur par l'émission de 180.000 actions de la Société de valeur nominale de un euro (1€) chacune aux conditions stipulées dans le Traité d'Apport.

TROISIEME RESOLUTION

Augmentation de capital

L'Associé unique, en conséquence de la décision qui précède,

Décide d'augmenter le capital social de la Société, par apport en nature, d'un montant total de cent quatre-vingt mille euros (180.000€), pour le porter de mille euros (1.000€) à cent quatre-vingt-un mille euros (181.000€), par la création de 180.000 actions d'un euro (1€) entièrement libérées et attribuées à l'apporteur en rémunération de son Apport,

Décide que les actions nouvelles ainsi créées en rémunération de l'Apport seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la Société, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital.

QUATRIEME RESOLUTION

Autorisation donnée au Président de réaliser l'Augmentation de capital dans les conditions fixées et de modifier les statuts sociaux

L'Associé unique, en conséquence des décisions qui précèdent,

Confère tous pouvoirs au Président à l'effet de :

- Constater et rendre définitive la réalisation de l'Augmentation de capital ;
- Procéder à la modification corrélative des statuts de la Société ;
- Généralement, faire le nécessaire, et d'une manière générale, prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités nécessaires pour parvenir à la réalisation de l'Augmentation de capital.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Associé unique décide de conférer tous pouvoirs à la SELARL DECKER, Société d'Avocats, sis à TOULOUSE CEDEX 7 (31071), 14 Rue Alexandre Fourtanier - BP 7124, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales qu'il appartiendra, notamment auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse.

Monsieur Fares HAMZAOU
Associé unique

DocuSigned by:

Fares HAMZAOU

AFD9F5A26346473...
Signé le 26/03/2025